

ENREGISTREMENT D'UNE CERTIFICATION

Les grandes étapes




01

LA NOTE D'OPPORTUNITÉ

Elle démontre l'**adéquation entre le projet de certification et les besoins en compétences du marché de l'emploi** et illustre la **plus-value** de la certification. Elle doit :

- Attester de l'utilité *a priori* (besoins du marché du travail) et de l'utilité *avérée* (valeur d'usage) de la certification,
- Dans le cadre d'un renouvellement, pointer les évolutions des métiers et leurs impacts sur les référentiels de compétences.



02

LE RÉFÉRENTIEL ACTIVITÉS-COMPÉTENCES OU DE COMPÉTENCES

Il décrit les **compétences professionnelles** (savoirs, savoir-faire, savoir-être) que **doit maîtriser le candidat** pour exercer le métier, la fonction ou l'activité sur lequel ou laquelle porte la certification. Si RNCP, il doit être structuré en blocs de compétences.



03

LE RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION ET DISPOSITIF DE CERTIFICATION

Le ref. d'évaluation identifie les **critères selon lesquels seront évaluées les compétences** ainsi que les **modalités d'évaluation** (types d'épreuves) que devra passer le candidat. Le dispositif de certification précise, entre autres :

- La composition des jurys (évaluation / délibération)
- Les règles d'obtention de la certification
- Les modalités d'habilitation et de contrôle des organismes partenaires
- Si RNCP : les modalités et outils de la VAE
- ...



04

LE DOSSIER D'ENREGISTREMENT À FRANCE COMPÉTENCES

Il comprend, en plus des autres éléments déjà cités, les pièces suivantes :

- Analyse des correspondances avec d'autres certifications similaires
- La correspondance entre contenu de formation et référentiel de certification
- Des lettres de témoignages de bénéficiaires
- Un modèle de parchemin
- K-BIS + extrait de casier judiciaire du certificateur
- Tableau des données d'insertion des certifiés et PV de jury
- ...